

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30 septembre 2010

Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-léonard de Noblat

L'an deux mille dix, le trente septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un septembre, se réunit en session ordinaire, salle Les Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Francis COMBY
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFORT
Mr Jacques DESCARGUES
Mme Monique BOULESTIN
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mme Isabelle DAVID
Mr Eric CORREIA
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Maire adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Parmi les opérations FEADER/FEDER se trouve le raccordement en Fibre Optique de la ZA du Theil sur la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Ce projet avait été estimé, à l'origine, à 180 000 euros HT (raccordement aérien via infrastructures du SEHV et de ERDF).

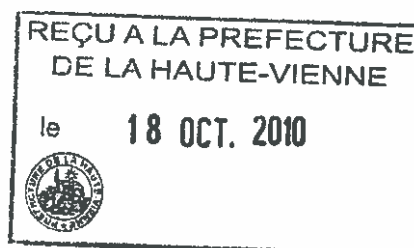
La commune de Saint Léonard de Noblat effectuant, en 2011, des travaux d'adduction d'eau de la ZA du Theil, il semble possible de travailler en coordination.

Cette coordination de travaux permet de ramener le coût du raccordement fibre optique à environ 80 000 euros HT.

Ainsi un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage est présenté aux membres du comité syndical, stipulant les droits et obligations des deux entités.

Après délibération, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de St Léonard,**
- **de donner autorisation au Président pour la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.**



Fait à Limoges, le 30 septembre 2010

**Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE**

